

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 10 (1934-1935)

Heft: 15

Artikel: Pratique du tir

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-709354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

	quotient
*Mortier de 75 inf. M 2 U. S. A.	0,118
Krupp 75 mm. 1905. Suisse (canon mont.) . . .	0,204
*Schneider 75 mm. 1919. France	0,166
Skoda 75 mm. 1928	0,159
*Vickers-Armstrong 75 mm. M. 1929	0,155
*Obusier mont. 75 mm. Pack M 1. U. S. A. (récent)	0,137
Bofors mont. 75 mm. 1934. Suisse	0,132
*Can. camp. 75 mm. 1897. France	0,289
» 75 » 1905. Suisse	0,283
* » 75 » Mack 1. U. S. A.	0,220
» 75 » Suisse (après modifcat.)	0,187
» 120 mm. 1882. Suisse	0,775
» 105 mm. Schneider (ici décrit)	0,385
» 105 mm. Bofors (ici décrit)	0,379

Toutes les transformations qu'a subies notre canon de campagne ont été effectuées en Suisse par notre industrie. Comme les journaux l'ont indiqué, le canon de montagne sera construit également en Suisse; nous restons naturellement tributaires de l'étranger pour les matières premières et quelques rares travaux spéciaux. Mais la presque totalité du crédit alloué restera chez nous. Il est certain qu'il en sera de même pour les canons longs.

Nous avons ainsi la légitime satisfaction d'améliorer et de moderniser de façon sensible notre parc d'artillerie, d'augmenter notamment la capacité défensive de notre armée tout en donnant du travail à l'industrie nationale.

Alors qu'autour de nous on organise la mobilisation industrielle en cas de conflit, il n'est pas sans intérêt d'expérimenter la capacité de nos usines et d'étudier l'adaptation rapide de leur outillage aux fabrications de matériel de guerre.

Nous avons là une occasion excellente de faire coup double.

Pratique du tir

De la dispersion — Les causes qui la déterminent — Les remèdes qui l'atténuent

Suivant l'exemple de la « Gazette des carabiniers » qui a reproduit cet intéressant article paru dans le « Tir national » de France et dû à la plume très autorisée de M. Angelini, membre du Conseil de l'Union des sociétés de tir de France, nous n'hésitons pas à en donner copie à nos lecteurs. Bien qu'écrit à l'intention des tireurs français, cet article sera lu avec intérêt par tous ceux qui pratiquent et aiment le tir.

*

Quand, à une distance déterminée, 200 mètres par exemple, on tire, après réglage, à l'arme nationale, une épreuve de concours, on cherche non seulement à obtenir le groupement le plus serré possible, mais également dans la mesure des moyens dont on dispose, à faire coïncider le « point moyen » (P. M.) du groupement avec la partie centrale de la cible, de manière à réaliser le plus haut total de points.

Le problème est donc difficile à résoudre, car, émotion mise à part, mais toujours à craindre en pareil cas, les causes qui influent sur la densité du groupement et la position de son P. M. sont fort nombreuses.

Nous allons en examiner successivement un certain nombre. Causes non imputables au tireur. Dispersion due à l'arme et à ses munitions.

Le fusil modèle 1886 M. 93 a une dispersion dont les écarts probables (E. P.) sont connus et consignés dans le tableau n° 6 de l'instruction sur la pratique du tir, du 15 novembre 1930, où chacun peut le consulter.

Ces E. P. sont ceux de la dispersion moyenne de l'armement national avec la cartouche de bonne qualité.

Quoique le premier en date des armes à petit calibre, le fusil mod. 1886 possède avec de bonnes munitions, une précision qui l'égale aux meilleurs.

*) Army Ordonnance, nov.-déc. 1932.

Le championnat du monde remporté par notre camarade Colas, en 1912, à Stockholm, à la distance de 600 mètres, exploit renouvelé par notre camarade Percy, en 1921, à Rome, à la distance de 300 mètres, en sont la preuve. Au match interallié tiré au camp d'Auvours, en 1919, par huit nations, l'équipe française prenait la seconde place derrière l'équipe américaine.

La précision de notre arme nationale est donc suffisante pour en faire une arme dont l'effet utile serait des plus élevés, si elle était bien réglée et bien servie.

Le réglage lui fait malheureusement défaut, nous expliquerons plus tard pourquoi, car dans nos concours, pour que l'effet utile soit maximum, on est obligé d'adoindre à l'arme des moyens de réglage qui en font alors une arme juste et précise.

Pendant le tir, certains organes par suite de la chaleur développée par la combustion de la poudre, subissent des déformations qui influent sur la dispersion et la position du point moyen.

Les fûts trop veinés ou présentant des nœuds, à moins d'être devenus inertes, à la longue, se déforment souvent sous l'influence de la chaleur, entraînent le canon et obligent à des corrections qu'on peut éviter avec un fût blanc de droit fil, toujours inerte.

La chaleur joue, d'autre part, un rôle assez marqué dans le tir, car même sans influencer le fût, la position du point moyen est souvent déplacée sous le sens de la hauteur.

Cette constatation a lieu journallement par temps chaud, lorsqu'on tire un peu vite, lorsqu'on tire un nombre de cartouches même assez réduit.

L'échauffement du canon agit sur les couches d'air qui l'environnent, détermine le phénomène du mirage.

Le guidon vu à travers la couche d'air surchauffée, s'élève sans qu'on puisse s'en rendre compte, et malgré soi, on tire plus bas parce qu'on vise en réalité plus bas.

Nous connaissons pas mal de camarades qui attribuent l'abaissement du point moyen à la dilatation du canon et par conséquent à l'agrandissement du calibre. L'explication ne manque pas de saveur.

Au cours de notre séjour à l'Ecole normale de tir, nous avons pu constater que le point moyen, en trois groupements exécutés successivement sans arrêt, avec la même arme à la vitesse moyenne de 16 coups à la minute donnaient pour le second (arme chaude) un abaissement de 5 à 6 centimètres par rapport au premier, et de 11 centimètres pour le troisième (arme très chaude).

Il semble donc qu'il faille tenir compte de ce fait pour corriger son tir sans être obligé de viser dans le visuel où le guidon, le plus souvent, ne se projette pas avec assez de netteté, à moins d'éclairage spécial.

Si dans une arme chaude on y laisse séjourner trop longtemps une cartouche sans avoir le soin de la changer, et si on fait partir le coup, on est surpris d'obtenir parfois un résultat peu satisfaisant, chose d'ailleurs naturelle, car dans ce cas le tracé vibratoire de l'arme est légèrement modifié dans les deux plans.

Avec une arme, il est donc logique de tirer lentement, de ne consommer à la fois qu'un nombre assez restreint de cartouches, surtout quand la température ambiante est élevée, pour amoindrir autant que faire se peut la dispersion.

Les règlements des épreuves de concours le permettent, car le temps accordé permet à l'arme un refroidissement suffisant pour éviter le phénomène du mirage.

A égalité d'armement et de munition, la dispersion dépend essentiellement de l'adresse du tireur, autrement dit de son instruction.

Les causes de dispersion dues au tireur sont les suivantes:

- 1^o la visée,
- 2^o le départ du coup,
- 3^o la correction de pointage.

La position du tireur a une influence en raison de la stabilité. Nous n'en parlerons que tout à fait incidemment.

Le règlement du 15 novembre 1930 sur la pratique du tir affirme, et c'est la vérité, que la perfection de la visée est un des principaux facteurs de la précision du tir et, par conséquent, de la valeur du groupement.

Il n'est pas aussi facile qu'on le croit généralement, de viser correctement en appliquant les principes nettement exprimés dans nos règlements, les seuls vrais et les seuls logiques.

Viser, comme on l'entend dire parfois, à « guidon fin » ou à « plein guidon », dénote de la part du tireur une instruction viciée dans son principe, car c'est vouloir faire servir le guidon

de correcteur, alors qu'il est déjà difficile, même en se servant des repères, sommet du guidon et bord supérieur du cran de mire, d'obtenir une prise de la ligne de mire, toujours la même.

La forme le plus souvent ovale du groupement plus haut que large, le prouve.

Avec l'appareil de pointage en U du fusil modèle 1886, la visée doit faire apparaître le sommet du guidon à la hauteur du bord supérieur du cran de mire avec une égale quantité de jour entre le guidon et le cran.

On peut agir autrement, mais ce n'est pas à recommander.

Il ne faut pas perdre de vue que toute erreur sur la prise de la ligne de mire se traduit à 200 mètres par un écart de 3 centimètres par $\frac{1}{10}$ de millimètre d'erreur et qu'il est bien facile de commettre une erreur même en se servant des repères.

Avec la visée, le départ du coup constitue la partie vitale de l'instruction d'où dépendent les résultats escomptés.

Le fusil modèle 1886 avec son ressort de détente en V, n'a pas un départ agréable.

Le réglage de la détente est indispensable.

Supposons-le existant.

Avec sa double bossette et son poids de 2 kilogrammes, la détente peut être dégagée rapidement, simple mouvement de manœuvre, de manière que le départ du coup soit à la disposition du tireur dès que la visée est obtenue.

Bien des tireurs, malgré le poids de la détente qui permet de la dégager dès la mise en joue, attendent d'avoir assuré la visée avant de faire agir le doigt prudemment pour amener la deuxième bossette en contact avec le dessous de la boîte de culasse. La logique veut que la détente soit dégagée dès la mise en joue pour ne pas amener la fatigue.

Pour faire rendre à l'arme ce qu'on est en droit d'en attendre, il faut un parfait accord entre l'œil qui vise, le doigt qui agit sur la détente, et la volonté qui les réunit, de manière à obtenir un départ correct sur le point choisi comme devant permettre le meilleur résultat.

Cet accord n'est pas facile à réaliser.

Ne l'obtiennent que ceux qui sont réellement doués.

Il convient de dire quelques mots de la correction de pointage indispensable pour centrer le groupement et obtenir le résultat le plus élevé.

L'usage du « Spat » et l'emploi d'un disque-palette à trou de dimension appropriée à la distance (0,16 pour la cible de 0,80) sont nécessaires. Chaque impact reporté sur le spat d'après les indications de la palette, permet de se rendre compte par la répartition des empreintes, s'il n'y a pas lieu à correction de manière à rapprocher le plus possible le P. M. du centre de la cible où se trouve le zonage à grand rendement.

A 200 mètres, dans une cible de 0,80, à visuel de 0,40, avec un disque de 0,16, si le palettage est bien fait (ce qui devrait être la règle), la position des impacts au moyen d'une simple jumelle et même à l'œil nu, peut être déterminée d'une façon assez précise à moins de 2 centimètres près, la largeur d'une demi-zone.

Aux causes de dispersion dues à l'arme et au tireur viennent s'ajouter celles variables, qu'on ne saurait trop surveiller, provenant des circonstances atmosphériques, éclairage, pluie, vent, etc.

Nous nous contenterons de dire que l'expérience seule permet à chacun d'en déterminer pratiquement les effets et d'en tenir compte dans la mesure du possible, pour ne pas diminuer le résultat escompté.

Ct. Angelini.

Nachrichten aus dem Schweiz. Unteroffiziersverband



Veteranenvereinigung

Wir Luzerner begrüßen prinzipiell die Gründung einer Veteranenvereinigung im SUOV, und zwar schon aus der Ueberlegung heraus, daß wir heute nicht genug tun können, alle vaterländisch Gesinten, ob jung oder alt, an der Erhaltung und dem Ausbau der Landesverteidigung und damit auch der Erhaltung des Unteroffiziers zu interessieren. Ein engerer Zusammenschluß unserer älteren Kameraden scheint uns in der heutigen Zeit eine absolute Notwendigkeit zu sein. Anderseits sind es die ergrauten Kämpfen, die den Jungen, die ja heute keineswegs leicht heranzubringen sind, leuchtendes Vorbild sein können.

Als Organisator der nächsten schweiz. Unteroffizierstage begrüßen wir es ferner, diesen Veteranen die Beteiligung an den SUT in Zivilkleidung zu gestatten. Dieses Entgegenkommen würde bestimmt von der Mehrzahl der Veteranen freudig begrüßt. Gar vielen fehlt zwölf Jahre nach der Entlassung aus der Wehrpflicht die passende Uniform, andere besitzen sie überhaupt nicht mehr. Was jedoch blieb, ist die Gesinnung und Begeisterung für die schweizerischen Tagungen und Wettkämpfe. Die Beteiligung an den SUT seitens der Veteranen dürfte eine bedeutend größere werden. Anderseits möchten wir die ehrwürdigen Gestalten *uniformierter* Veteranen, wie wir sie in Zug, Solothurn und Genf gesehen, nicht vermissen. Eine besondere Auszeichnung der in Uniform an der Veteranenehrung und dem Festzug teilnehmenden Kameraden Veteranen dürfte angezeigt sein.

Nouvelles de l'Association suisse des Sous-officiers

Es ist wohl bei der Aufstellung des Statuts seiner Zeit gründlich abzuklären, ob einzige und allein das 60. Altersjahr genüge, um in die Veteranenvereinigung aufgenommen zu werden. Nach unserer Ansicht sollte ähnlich den Bestimmungen im Schweiz. Schützenverein und Eidg. Turnverein nur aufgenommen werden, wer sich über die Zugehörigkeit zu einem Unteroffiziersverein während einer bestimmten Minimalzahl von Jahren ausweisen kann. Das ist vorab der Wunsch all jener Kameraden, die während drei oder vier Jahrzehnten aktiv in einem Unteroffiziersverein mitgearbeitet haben.

Wir empfehlen dem Zentralvorstand ferner die Prüfung der Frage, ob diesen Veteranen der ordentliche Beitrag an die Zentralkasse nicht erlassen werden könnte zugunsten eines bestimmten Kontrollbeitrages an die Veteranenvereinigung. Im Jahre 1934 hat unsere Sektion für 44 Mitglieder, die 60 und mehr Jahre alt sind, den Beitrag an die Zentralkasse entrichtet, obwohl wir von allen diesen Veteranen längst keinen Vereinsbeitrag mehr erheben. Das wird in andern alten Sektionen ähnlich der Fall sein. Wenn die Sektionen jedoch die Gewissheit haben, daß die für die Veteranen bezahlten Beiträge an die Zentralkasse auch für die Interessen der Veteranen verwendet werden, zahlen sie gerne.

Den Sektionen wäre seitens des Zentralvorstandes zu empfehlen, die Veteranen sektionsweise zu Vereinigungen zusammenzurufen, wobei innerhalb der Sektionen schon als Veteran gelten könnte, wer aus der Wehrpflicht entlassen ist. Man hört häufig sagen: Jetzt bin ich aus der Wehrpflicht entlassen und interessiere mich wenig mehr um militärische Dinge. Ein engerer Zusammenschluß der aus der Wehrpflicht entlassenen Unteroffiziere scheint uns ebenfalls notwendig zu sein. Veteran im SUOV zu werden, wäre dann wohl das höchste Ziel dieser « Veteranen ». Den Kantonalverbänden wäre ferner zu empfehlen, ihrerseits für die kantonalen Unteroffizierstage als Veteran zu anerkennen, wer aus der Wehrpflicht entlassen ist. So würden wir unsere älteren Unteroffiziere stufenweise auf

morgen eine Käsesreise!

das ist nicht nur eine gute Idee -
das ist eine nationale

Schweiz. Milchkommission - Jäggi & Wüthrich

TAT